



## Règlement de l'appel à projets 2023 *Engagés pour l'autonomie*

Cet appel à projets s'adresse à toute entité (associative ou commerciale) capable de proposer une ou plusieurs solutions innovantes dans le but d'améliorer le bien-être de nos adhérents ou ayants droit connaissant une perte d'autonomie pour eux-mêmes ou un proche.

<https://www.solidarm.fr/vous-informer/appele-a-projets-engages-pour-l-autonomie>

Contact : [aap-autonomie@groupe-uneo.fr](mailto:aap-autonomie@groupe-uneo.fr)

- **Solidarm** est une mutuelle de livre III spécialisée dans l'accompagnement social des militaires en activité ou non ainsi que leurs ayants droit.
- Fondée en 1888, la **Caisse Nationale du Gendarme (CNG)** est la mutuelle historique d'accompagnement social des gendarmes et de leur famille.
- **Unéo** est une mutuelle de livre II, proposant des dispositifs de prévention et d'accompagnement social dédiés aux militaires (en activité, en deuxième carrière, réservistes ou retraités) et à leur famille.

Solidarm est l'organisme support pour cet appel à projets.

### I/ QUI PEUT RÉPONDRE À CET APPEL À PROJETS ?

#### 1. Personnes morales publiques ou privées à but lucratif ou non

Une personne morale :

- Privée à but non lucratif : association, fédération...
- Privée à but lucratif : jeune pousse, entreprise privée...
- Publique : établissement public, laboratoire d'université, collectivité locale...

#### 2. Des organismes présents sur le territoire national

La mutualité militaire compte des bénéficiaires présents partout en France, de fait, le projet proposé pourra couvrir tout ou partie du territoire français, bien qu'il soit souhaitable qu'il porte sur l'ensemble de ce dernier.

#### 3. Volume

- Solidarm compte 660 000 bénéficiaires.
- La Caisse Nationale du Gendarme compte 290 000 bénéficiaires.
- Unéo compte 910 000 bénéficiaires.

Nous accompagnons des personnes âgées de 0 à plus de 100 ans !

## II/ QUELS SONT LES ATTENTES ET CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Problématique définie, mais modalités libres :

### Une amélioration du bien-être

Améliorer le bien-être de nos adhérents en perte d'autonomie peut s'effectuer via de nombreux leviers. Il revient à l'organisme de proposer une solution qui puisse répondre à un ou plusieurs besoins avérés de nos adhérents.

Nous souhaitons que ces projets puissent être bénéfiques pour des personnes, en situation de handicap, en perte d'autonomie ou qui pourraient être amenées à s'y trouver, ainsi que pour leurs potentiels aidants.

### Des critères variés

Les projets proposés peuvent être de différentes natures et porter sur de nombreux aspects de la vie de nos adhérents ou ayants droit connaissant une perte d'autonomie.

Voici des thèmes dans lesquels les projets proposés devraient s'inscrire :

- **Bien-être**/Amélioration du bien-être de l'adhérent/ayant droit en perte d'autonomie : proposer du divertissement, recréer du lien social, encourager une alimentation équilibrée, permettre une pratique sportive adaptée, développer l'estime de soi...
- **Bien soigner**/Amélioration de la prise en charge de l'adhérent/ayant droit : proposer des soins innovants, simplifier et/ou faciliter ses démarches, créer un suivi personnalisé et adapté, proposer du matériel adéquat, aménager son intérieur...
- **Bien aider**/Amélioration de la situation de l'aidant : soutenir l'aidant dans ses démarches, l'orienter et le conseiller, le soulager pour certaines tâches...
- **Bien vieillir**/Mesures de prévention de la perte d'autonomie : des solutions pour mieux vieillir, stimuler ses capacités cognitives et physiques, développer sa souplesse, renforcer le lien social...

La liste est ici à caractère indicatif et n'est en rien exhaustive, de plus un projet recoupant plusieurs de ces possibilités sera également recevable.

Une commission de sélection tripartite sera mise en place, elle sera organisée par Solidarm ; c'est elle qui statuera de la pertinence de chaque projet et qui décidera de l'attribution d'un prix ainsi que du montant de ce dernier.

La commission est totalement souveraine sur le processus de sélection des candidats et sa décision est discrétionnaire.

Après transmission des résultats aux organismes lauréats, aucun recours ne sera possible.



# Règlement de l'appel à projets 2023 *Engagés pour l'autonomie*

## III/ RÉCOMPENSES

Une remise de prix aura lieu au cours d'une soirée de présentation, le 20 juin 2023 à Paris.

### **Financement de votre projet :**

Au regard du projet, la mutualité militaire versera une subvention sous la forme d'un prix d'un montant allant de 5 000 € à 15 000 €. Ces fonds récompensent le développement du projet.

Plusieurs projets pourront être sélectionnés en fonction de leur pertinence.

Nos trois mutuelles souhaitent ici s'inscrire dans une démarche de soutien à l'innovation contre la perte d'autonomie.

### **Un achat direct par la mutuelle :**

Une des trois mutuelles pourrait également choisir d'offrir ce bien ou ce service à ses adhérents, et ainsi passer un marché en direct avec l'organisme sélectionné si ce dernier le souhaite également.

Le montant et le volume feraient l'objet de négociations bilatérales.

## IV/ COMPORTEMENT DÉLOYAL ET SANCTIONS

Les candidats devront respecter un principe de loyauté dans l'élaboration et la présentation de leurs projets.

Si Solidarm et/ou la Caisse Nationale du Gendarme et/ou Unéo apprend, que ce soit avant ou après la remise des prix aux lauréats, qu'un ou plusieurs d'entre eux se sont appropriés de quelque manière que ce soit des projets qui en réalité ne sont pas les leurs, ils seront sanctionnés en conséquence.

Ces sanctions pourront consister, notamment :

- À restituer les prix éventuellement obtenus,
- À payer des pénalités dont le montant sera librement fixé par Solidarm,
- À cesser immédiatement toutes négociations éventuelles en cours,
- Et/ou à résilier tout partenariat conclu grâce à cet appel à projets.

La liste de ces sanctions est indicative et non exhaustive.



# Règlement de l'appel à projets 2023 *Engagés pour l'autonomie*

## V/ COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL À PROJETS ?

L'organisme candidat doit répondre à l'appel via la boîte mail prévue à cet effet.

[aap-autonomie@groupe-uneo.fr](mailto:aap-autonomie@groupe-uneo.fr)

- Il vous est demandé de remplir le formulaire prévu pour répondre à cet appel à projets : formulaire disponible sur la page.
- Vous pouvez joindre tout document qui vous semblera utile pour la compréhension de votre projet, toutefois nous nous gardons le droit de consulter ou non ces documents supplémentaires.
- Veuillez utiliser une adresse électronique professionnelle pour nous contacter et nous indiquer clairement des vecteurs pour revenir vers vous au besoin.
- Une fois votre dossier envoyé un courriel de confirmation vous sera envoyé.
- N'oubliez pas de consulter régulièrement vos messages et vos SPAMS.

## VI/ CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

- Le 12 avril 2023 : ouverture de l'appel à projets
- Le 1<sup>er</sup> juin 2023 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- Le 13 juin 2023 : commission de sélection
- Le 14 juin 2023 : annonce des résultats et des organismes choisis
- Le 20 juin 2023 : soirée de présentation des projets lauréats auprès de nos partenaires à Paris

### CONTACTS

Renseignements et conseils pour la soumission de la candidature :

Direction de Solidarm

[aap-autonomie@groupe-uneo.fr](mailto:aap-autonomie@groupe-uneo.fr)

Solidarm est l'organisme support de cet appel à projets.

Benoît ROQUEBRUNE

01 49 65 19 90